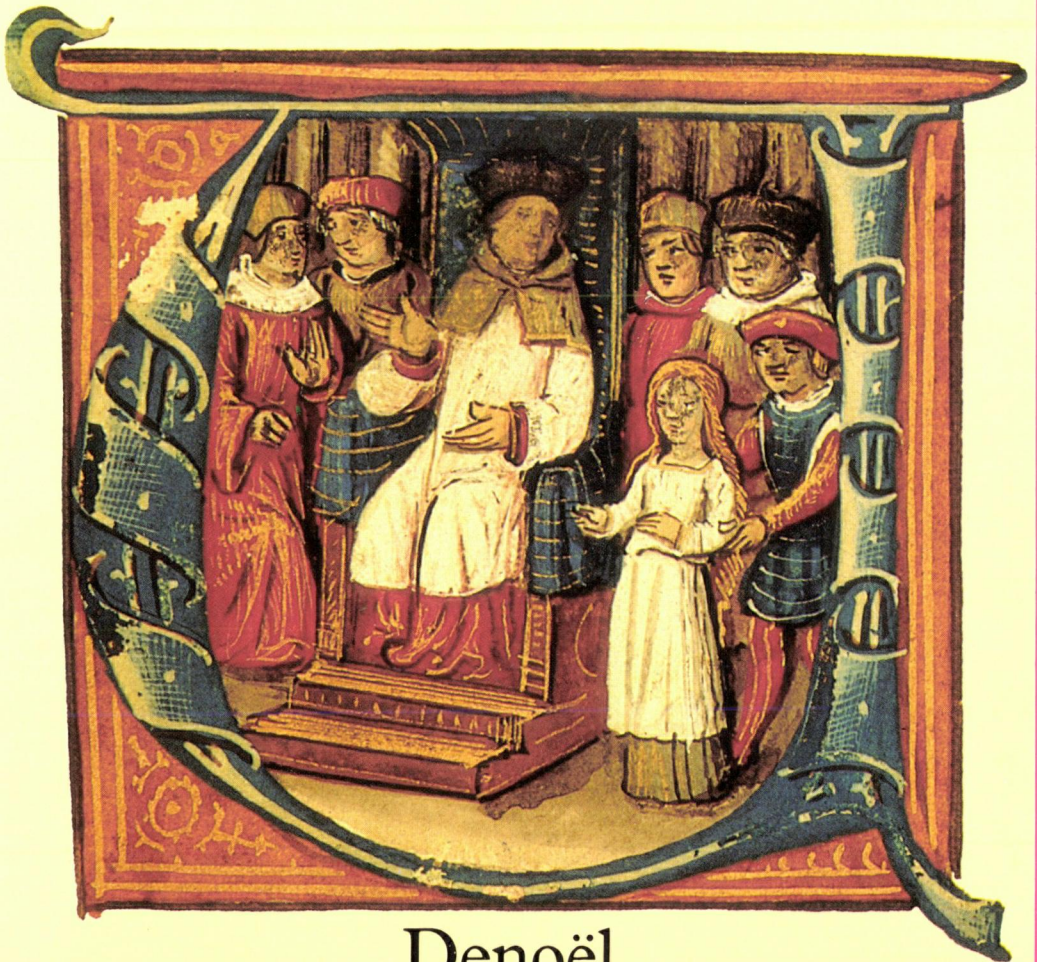


François Neveux

L'ÉVÊQUE PIERRE CAUCHON



Denoël

Extrait de la publication

L'évêque Pierre Cauchon

FRANÇOIS NEVEUX

**L'évêque
Pierre Cauchon**

Denoël

© by Editions Denoël, 1987
19, rue de l'Université, 75007 Paris
ISBN 2.207.23295.6

Avant-propos

Pierre Cauchon, un nom célèbre, mais toujours associé dans la mémoire collective à celui de Jeanne d'Arc. Elle est évidemment la victime et lui, le mauvais juge qui l'a condamnée à la terrible mort du feu. En somme, ce « sinistre évêque » est ravalé au rang de « bourreau ». Du moins certains n'hésiteront-ils pas à l'écrire.

C'est une tâche redoutable d'entreprendre la biographie d'un personnage aussi vilipendé. N'est-ce pas cependant une tâche nécessaire? Ne faut-il pas essayer de comprendre comment un haut dignitaire de l'Église du xv^e siècle a pu, au moyen d'un procès apparemment régulier, juger et condamner une femme que l'Église du xx^e siècle devait proclamer sainte?

Bien sûr, il ne peut être question de sortir Pierre Cauchon de son cadre historique. Car il a été mêlé de près aux grands événements religieux, politiques et militaires de son temps. Une aventure comme la sienne n'était possible que dans la France des xiv^e et xv^e siècles, c'est-à-dire au cours d'une époque extrêmement troublée.

Pierre Cauchon est né vers 1371, sous le règne de Charles V. Un règne de paix et d'ordre, très relatifs, qui ne constituent qu'une petite parenthèse au milieu d'un conflit séculaire. Par conséquent, toute son existence s'est déroulée pendant la guerre de Cent Ans : il n'en a connu ni le commencement ni la fin. Comme ses contemporains, il a été frappé, plus ou moins directement, par les malheurs du temps. Il a souvent traversé les campagnes ravagées par des compagnies de routiers. Il a pu voir les morts de la guerre, auxquels s'ajoutaient ceux des famines et des épidémies. De telles épreuves collectives ne pouvaient qu'endurcir l'enfant, puis l'homme, qui vivait au milieu d'elles. D'autant plus qu'une catastrophe politique allait bientôt se greffer sur cette série de calamités, pourtant déjà impressionnante.

En effet, le jeune Pierre Cauchon a dix ans à peine en 1380, quand

Charles VI accède au trône, et environ vingt ans en 1392, lorsque se manifestent les premiers signes de la folie royale. Ce déplorable état de fait va engendrer une lutte acharnée pour le pouvoir qui débouchera à brève échéance sur la guerre civile. Entre Armagnacs et Bourguignons, il faudra bientôt prendre position. Pierre Cauchon optera pour le « parti » bourguignon.

Il ne s'agit pas, loin de là, d'une décision isolée : c'est aussi le choix opéré par la totalité, ou presque, de l'Université de Paris (dont Pierre Cauchon est l'un des membres les plus représentatifs). Dès lors, il devient pour de longues années un familier du duc de Bourgogne, Jean sans Peur. Il ne s'en intéresse pas moins aux questions religieuses et notamment à la plus grave, celle du Grand Schisme. Il participe personnellement au concile de Constance qui rétablit enfin l'unité de l'Église, mais il y est surtout le délégué de Jean sans Peur. Il mène donc de front une double carrière, ecclésiastique et politique.

La querelle des Armagnacs et des Bourguignons avait rapidement basculé dans la violence. A l'assassinat du duc d'Orléans (1407) répond, douze ans plus tard, celui de Jean sans Peur (1419). Entre-temps, le mouvement cabochien a frappé Paris avec stupeur (1413) et le roi d'Angleterre, Henri V, a envahi avec succès le royaume divisé de Charles VI (1417). Pierre Cauchon s'est trouvé mêlé à tous ces drames, de près ou de loin.

L'année 1420 est une année décisive. Pour le royaume tout entier, mais aussi pour ce clerc déjà réputé qui atteint alors l'âge de cinquante ans. Le traité de Troyes déshérite le Dauphin (futur Charles VII) et désigne, comme héritier de Charles VI, le roi d'Angleterre en personne. En fait, la mort inopinée des deux rois, en 1422, laissera la couronne de France au jeune Henri VI (en concurrence avec Charles VII). Loin de résoudre les problèmes, le traité va exacerber la guerre civile, devenue guerre étrangère. Néanmoins, toute une partie de l'opinion, suivant Philippe le Bon, nouveau duc de Bourgogne, a choisi de bonne foi l'alliance anglaise. C'est évidemment le cas de Pierre Cauchon. Il y restera fidèle jusqu'à sa mort, même lorsqu'elle sera abandonnée par Philippe le Bon à son tour, à partir de 1435. En attendant, grâce à la protection de ce prince, Pierre Cauchon obtient en 1420 l'évêché de Beauvais. On le voit : ses progrès dans la hiérarchie ecclésiastique sont étroitement liés aux aléas de la vie politique.

Dix ans plus tard, l'autre grand événement qui va marquer l'existence de Pierre Cauchon est, bien entendu, l'irruption de Jeanne d'Arc sur la scène du royaume, en 1429. Cette fille sortie de rien réussit à porter des coups décisifs à la cause d'Henri VI en levant le siège d'Orléans et, surtout, en faisant sacrer Charles VII à Reims.

L'évêque de Beauvais est personnellement touché par son action puisqu'il y perd son diocèse. Or, par un curieux hasard de l'histoire, c'est sur le territoire de ce diocèse (dont il est toujours l'évêque) qu'elle est faite prisonnière, le 23 mai 1430. Comme on décide de la poursuivre « en matière de foi », c'est donc à lui que revient le redoutable honneur de présider le fameux procès (qui se déroule à Rouen entre janvier et mai 1431). La conclusion tragique est bien connue : tout finit par le bûcher du 30 mai. Il n'est pourtant pas inutile de réexaminer le texte du procès pour étudier, avec un nouveau regard si c'est possible, la façon dont il a été mené par l'évêque de Beauvais.

En 1431, Pierre Cauchon est, à soixante ans, un homme mûr, déjà parvenu au seuil de la vieillesse. Il lui reste pourtant à vivre dix années, qu'on oublie souvent, mais où il se montre très actif. Entre 1431 et 1442, il poursuit sa carrière politique auprès d'Henri VI. Conseiller du roi, il est utilisé pour de nombreuses missions et participe à toutes les grandes négociations du temps. Il a aussi pu retrouver, après trois ans, un évêché dans une région (la Normandie) encore contrôlée par son roi. Il s'agit du diocèse de Lisieux, où il accomplit honnêtement ses devoirs d'évêque, avant de se faire enterrer dans sa cathédrale. Son testament, comme c'était l'usage, comprend de nombreuses donations aux églises des villes où il avait vécu. Ce qui subsistait de sa fortune y est passé.

Pierre Cauchon aura la chance, si l'on peut dire, de mourir (en 1442) avant l'effondrement complet du royaume de France et d'Angleterre, issu de Troyes, pour lequel il avait travaillé depuis plus de vingt ans.

Peu après sa mort, en effet, Charles VII récupère la Normandie, en 1450, puis toutes les autres possessions continentales d'Henri VI. L'un de ses premiers soucis est alors la révision du procès de Jeanne d'Arc, qui l'avait profondément touché. Or le principal juge, Pierre Cauchon, n'est plus là pour se défendre et le procès de réhabilitation (1450-1456) va gravement affecter sa mémoire.

Malgré quelques hésitations, la postérité lui emboîtera le pas. Bientôt, les historiens de Jeanne d'Arc vont s'appliquer à noircir l'évêque, opposé à l'héroïne ou à la sainte. Il en sera de même du côté des cinéastes lorsque le septième art s'emparera du sujet. Qu'il suffise d'évoquer deux chefs-d'œuvre, parmi de nombreuses adaptations cinématographiques : *La Passion de Jeanne d'Arc*, de Carl Theodor Dreyer (1927), et *Le Procès de Jeanne d'Arc*, de Robert Bresson (1963). Le personnage de Pierre Cauchon n'y est guère présenté à son avantage, c'est le moins qu'on puisse dire.

Toutefois, il ne saurait être question de prendre simplement le contrepied de cette démarche traditionnelle, en rabaisant Jeanne

d'Arc pour exalter son juge! Ce serait tomber dans un autre genre de caricature. Bien sûr, la confrontation entre Jeanne et Pierre Cauchon au cours du procès est saisissante. A nos yeux d'hommes et de femmes du **xx^e siècle**, elle ne tourne évidemment pas à l'avantage de l'évêque. Aujourd'hui, on peut certes considérer que la victime d'alors a vécu conformément à la vraie foi catholique, et c'est pourquoi l'Église a pu la canoniser en 1920. Mais en était-il de même au **xv^e siècle**? Pierre Cauchon n'apparaissait-il pas alors comme le représentant patenté de l'Église de son temps, partagée il est vrai entre les deux camps qui se disputaient la France? Compte tenu de sa personnalité et de ses opinions, le juge de 1431 ne pouvait voir en l'accusée qu'une rebelle vis-à-vis de cette Église, dont il était le porte-parole. Tragique malentendu. Pourtant, ne serait-il pas utile, après cinq siècles, d'envisager avec plus de sérénité les dramatiques événements de Rouen?

Or, si l'on cherche à porter un jugement plus équilibré sur Pierre Cauchon, il est indispensable de faire abstraction, pour un moment, de Jeanne d'Arc. Il faut l'étudier pour lui-même, car la Pucelle d'Orléans n'a fait après tout dans sa vie qu'une apparition tardive. Avant de retrouver Pierre Cauchon face à face avec Jeanne, il importe donc d'examiner attentivement les différentes étapes de sa carrière et de son existence.

Chapitre 1.

Les origines rémoises (c. 1371 - c. 1385)

Au procès de Rouen, Pierre Cauchon est un homme âgé (presque un vieillard) qui juge et qui condamne une jeune fille de dix-neuf ans à peine. Telle est l'image classique qu'a retenue de lui la postérité. Or, cet homme, alors parvenu au sommet de sa carrière, est issu d'une lignée bourgeoise honorablement connue depuis des siècles. Pourtant, l'histoire personnelle de Pierre Cauchon a été peu étudiée : elle ne fut abordée qu'à travers le prisme déformant des historiens de Jeanne d'Arc. Même la question de ses origines est obscurcie par la grande ombre portée sur lui par sa « victime ».

La question des origines

Nul n'ignore que Pierre Cauchon s'est montré favorable aux Anglais. Pour justifier son attitude à leur égard, certains auteurs n'ont pas hésité à faire de lui un véritable Anglais. Et cela dès le xv^e siècle. D'après le *Miroir des femmes vertueuses*, Jeanne a été condamnée « par un Anglais, évêque de Beauvais ». A la fin du xix^e siècle, le polémiste Victor Bouton est tout heureux de se jeter sur une telle pâture. Toutefois, un reste de prudence l'amène à détourner quelque peu l'affirmation : « Anglais, je ne sais; mais Anglo-Normand. » Comme si les Normands du xiv^e siècle, après deux siècles (ou presque) de régime français, se sentaient tous de cœur anglais! En tout cas, une légende est lancée : celle de l'origine normande de Pierre Cauchon¹.

Il existait bien une petite difficulté. Dès 1843, en effet, l'abbé Delettre déclarait que le futur évêque de Beauvais était originaire de Reims, ville où se distinguait une famille noble du nom de Cauchon précisément. Victor Bouton résout le problème à sa manière en faisant venir de Normandie à Reims un nommé Jacques Cauchon qui

aurait été le grand-père de notre Pierre. Il n'y a là rien de bien solide, même si on a pu rencontrer effectivement des Cauchon en Normandie. Une simple homonymie est loin de suffire pour établir un quelconque lien de parenté. Ne nous attardons pas plus longtemps aux élucubrations de Victor Bouton qui confond aussi notre Pierre *Cauchon* avec un autre Pierre *Cochon*, notaire apostolique à Rouen, authentique normand celui-là. Sa démonstration est peu convaincante : elle ne mérite pas une réfutation en règle. Signalons seulement un point de détail. Lorsque Pierre Cauchon finit par s'établir en Normandie, au soir de sa vie (en tant qu'évêque de Lisieux), les Normands écrivirent parfois son nom *Caucon* ou *Caouchon* mais jamais *Cochon*. Sans doute faut-il voir là un essai de transcription des prononciations locales plutôt que la traduction d'une volonté délibérée de l'évêque. En tout cas la graphie courante de *Cauchon*, constamment maintenue, suffirait à distinguer les deux anthroponymes, comme à éviter toute identification fâcheuse avec le nom de l'animal bien connu ².

Quoi qu'il en soit, l'origine rémoise de Pierre Cauchon ne fait aucun doute. En effet, la première notice que nous possédions sur lui, datant de 1403, est tout à fait formelle : elle nous apprend notamment qu'il venait du diocèse de Reims et qu'il était alors étudiant en sixième année de théologie à l'université de Paris ³. Cette indication est très utile, car elle permet de préciser sa date de naissance. Les études de théologie duraient alors huit ans et l'on n'atteignait guère le doctorat avant trente-cinq ans. Pierre Cauchon, âgé de trente-trois ans environ en 1403, serait donc né vers 1370-1371. Autre indication concordante, Pierre Cauchon aurait eu trente-huit ans en 1409, lorsqu'il fut nommé chanoine de Reims, ce qui le ferait naître en 1371. C'est la date la plus généralement retenue par les historiens. Elle est très plausible, d'autant plus que l'âge ainsi attribué à Pierre Cauchon est tout à fait normal aux différentes étapes de sa carrière. Ainsi, il aurait eu près de cinquante ans en 1420, lors de son accession à l'épiscopat, soixante ans en 1431, au moment du procès de Rouen, et soixante et onze ans à sa mort, en 1442. Reste à situer Pierre Cauchon dans son milieu d'origine et, si possible, dans sa famille. Cependant, là encore, les choses ne sont pas simples. Tous les historiens de Reims ont bien mentionné la famille Cauchon, l'une des plus riches et des mieux considérées de la ville du XIII^e au XV^e siècle. Mais Pierre Cauchon en faisait-il vraiment partie ?

En effet, le doute est possible à la lecture de la *Chronique de Charles VI* de Jean Jouvenel des Ursins, le propre successeur de notre personnage sur le siège de Beauvais. Il affirme sans ambages que Pierre Cauchon était « fils d'un laboureur de vignes auprès de Reims ⁴ ». *A priori*, il est difficile de contester une telle assertion. Elle

provient d'un homme auquel on ne peut reprocher d'ignorer le milieu rémois, puisqu'il fut archevêque de Reims à partir de 1445. Or, à cette époque, la famille Cauchon était encore l'une des plus notables de la métropole champenoise. Pierre Cauchon est-il donc le fils d'un riche bourgeois ou celui d'un pauvre vigneron? Cette question a fort embarrassé les auteurs du XIX^e siècle, peu portés à mettre en doute les déclarations de Jouvenel. Le chanoine Cerf a trouvé une solution ingénieuse en supposant que le père de Pierre Cauchon était bien de Reims mais qu'il avait une maison seigneuriale et des vignes à la campagne. Peut-être n'était-il pas loin de la vérité, car les Cauchon possédaient effectivement de nombreuses vignes aux environs de Reims au XIV^e siècle. Cependant, comme ses contemporains, le chanoine Cerf n'a pas songé un instant que Jouvenel des Ursins, ardent partisan de Charles VII, et par conséquent ennemi juré de Pierre Cauchon, avait pu chercher lui aussi à déconsidérer son prédécesseur à Beauvais. En effet, il lui assignait une origine obscure, mais en évoquant les vignes autour de Reims, il ne mentait pas tout à fait. Aucun Rémois – pas même les Cauchon – n'était en mesure de protester après le ralliement de la ville à Charles VII, en juillet 1429. N'oublions pas enfin que Jouvenel des Ursins lui-même avait la prétention de descendre des Orsini de Rome, alors qu'en réalité sa famille était issue d'un bourgeois de Troyes.

Si l'on tient compte des préventions de Jouvenel, l'appartenance de Pierre Cauchon à la célèbre famille rémoise ne fait plus guère de doute. Quelques arguments de bon sens peuvent d'ailleurs étayer cette conviction. Il était très difficile à un étudiant pauvre de poursuivre jusqu'à l'âge de trente-cinq ans des études longues et ardues. Qui plus est, il était presque impossible à un simple fils de paysan de faire une brillante carrière ecclésiastique et, pour finir, d'accéder à l'épiscopat. Or, Pierre Cauchon a franchi apparemment sans peine toutes ces étapes. Il jouissait donc, selon toute vraisemblance, d'un soutien familial à toute épreuve.

La cause est entendue. Et la thèse de Pierre Desportes, *Reims et les Rémois aux XIII^e et XIV^e siècles* (publiée en 1979), ne peut que nous confirmer dans cette idée. Oui, Pierre Cauchon était bien issu de Reims et il faisait partie de l'illustre famille bourgeoise de la ville dont il fut l'un des principaux fleurons au tournant des XIV^e et XV^e siècles. Les recherches de Pierre Desportes ont pris en compte systématiquement tous les documents existant sur Reims à cette époque. On peut donc considérer que son étude de la famille Cauchon est quasiment exhaustive.

Il a pu remonter jusqu'au XII^e siècle, où il trouve la trace des Cauchon dans un village du vignoble rémois. Certains membres de la famille sont restés à la campagne; d'autres se sont établis à Reims,

mais en retour ils ont souvent fait des investissements fonciers dans leurs terroirs d'origine. On voit que tout n'était pas faux dans les insinuations malveillantes de Jouvenel, très savamment dosées afin de permettre une double lecture⁵.

Les Cauchon : au XIII^e siècle

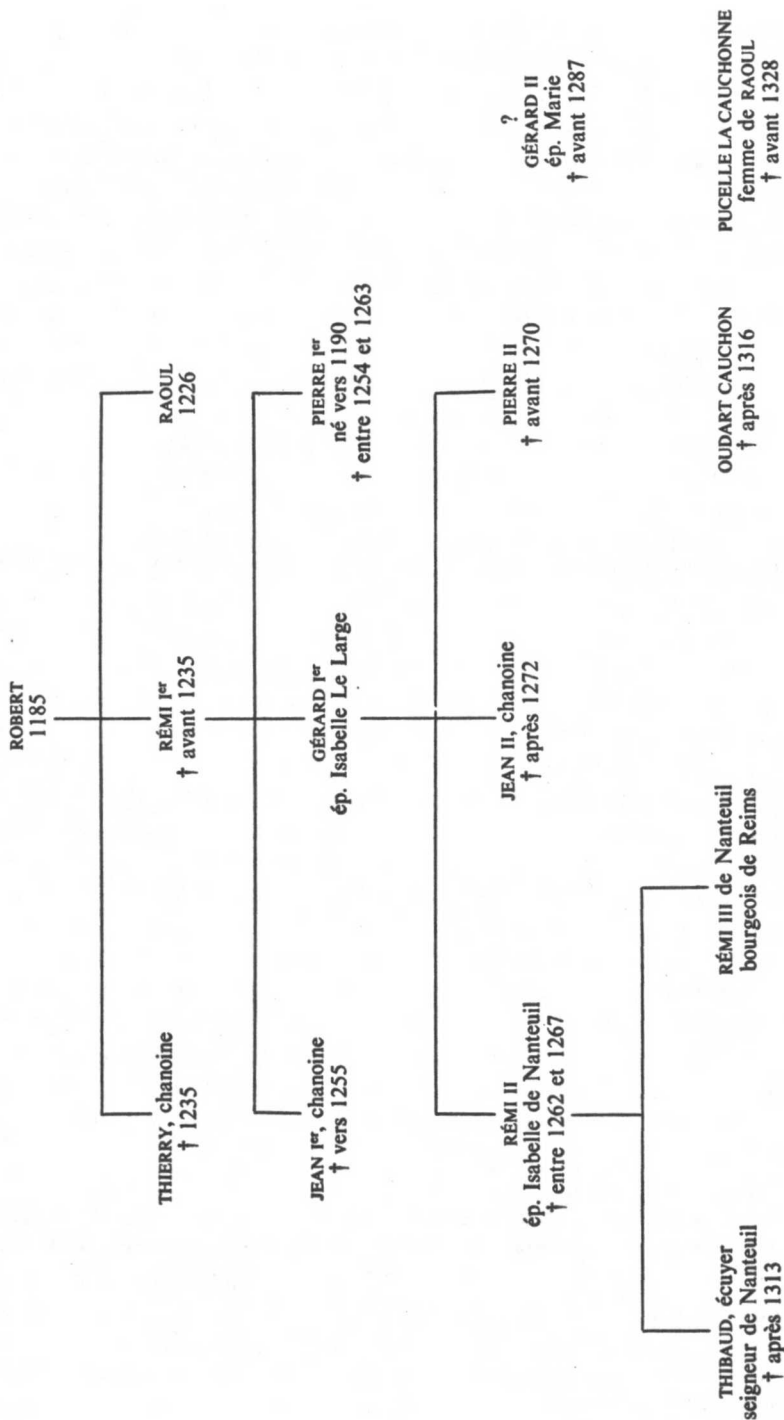
Le premier Cauchon clairement identifié à Reims, prénommé Robert, occupait en 1185 un poste de maire, sans doute au service du chapitre métropolitain. La famille avait probablement commencé à s'enrichir, comme beaucoup d'autres à Reims, au service des grandes institutions ecclésiastiques telles que le chapitre de la cathédrale ou l'abbaye Saint-Rémi. En tout cas elle apparaît dès le XIII^e siècle comme l'une des plus notables de la ville.

Tout en faisant fortune, les Cauchon se multiplient rapidement. C'est une difficulté pour l'historien qui, à la fin du XIII^e siècle, se trouve confronté à plusieurs branches de la famille. Complication supplémentaire, les prénoms couramment portés sont très souvent les mêmes. Reviennent fréquemment, en particulier, les Pierre et les Gérard, les Jean et les Rémi. Enfin, l'établissement des filiations est très problématique, comme toujours en l'absence d'état civil. Les errements des auteurs anciens sont donc très compréhensibles. Et de nos jours encore, les tableaux généalogiques qu'a réalisés Pierre Desportes comptent en grand nombre lacunes et incertitudes. A vrai dire, déjà les Cauchon du Moyen Age ne se retrouvaient pas facilement dans ce labyrinthe familial. Au début du XIV^e siècle, ils en étaient arrivés à utiliser des surnoms pour se distinguer les uns des autres : on connaît à cette époque les Cauchon Bonnart, les Cauchon Le Hirant et les Cauchon Le Moussu ! Plus tard, ils utiliseront aux mêmes fins les noms des fiefs dont ils auront fait l'acquisition. En ce qui concerne les prénoms, il nous sera nécessaire d'employer une numérotation pour différencier les homonymes.

Au XIII^e siècle, on connaît trois générations de Cauchon. Dans le premier tiers du siècle, trois frères issus de Robert sont établis à Reims : Thierry, Rémi I^{er} et Raoul. Puis au milieu du siècle, nous trouvons à nouveau trois Cauchon, tous fils de Rémi I^{er} : Jean I^{er}, Gérard I^{er} et Pierre I^{er}. Enfin, Gérard I^{er} donna naissance à cinq enfants au moins dont Rémi II, Jean II et Pierre II, mentionnés dans les années 1250-1270.

A cette époque les Cauchon participent à la prospérité générale. On les voit en particulier acheter des biens fonciers mais aussi des rentes, ce qui est une forme déguisée de prêt à intérêt, tolérée par l'Église. Bientôt, leur situation matérielle enviable les autorise à

LES CAUCHON AU XIII^e SIÈCLE
(d'après Pierre Desportes)



envisager de gravir les échelons de la société rémoise. Car, le plus important, c'est la respectabilité. Et le rêve de tout bourgeois est d'accéder à la noblesse. Il existe un moyen simple de réaliser cette ambition, c'est le mariage mixte. La coutume de Champagne, en effet, est très libérale à ce sujet puisqu'elle reconnaît pour noble un enfant dont un seul des parents est noble. Il suffit donc pour un bourgeois d'épouser une jeune fille de la noblesse. C'est ce que fait Rémi II Cauchon lorsqu'il se marie vers 1250 avec demoiselle Isabelle de Nanteuil, héritière de la seigneurie du même nom. Leurs deux enfants sont les premiers Cauchon – mais non les derniers – à pénétrer dans l'aristocratie. De façon significative, ils vont adopter deux modes de vie différents. L'aîné, Thibaud, réside à la campagne : il devient écuyer et seigneur de Nanteuil. Le cadet, Rémi III, retourne à la ville : il demeure bourgeois de Reims.

Tout autant que la noblesse, le clergé permet souvent aux familles bourgeoises de réaliser une ascension sociale. Les Cauchon du XIII^e siècle ne l'ont pas oublié. A chaque génération, un membre de la famille entrait dans les ordres : c'est d'abord Thierry († 1235) puis Jean I^{er} († 1255) et enfin Jean II († 1272). Tous trois sont chanoines de la collégiale Saint-Symphorien. Ils s'y succèdent d'oncle en neveu. Mais le second (Jean I^{er}) devient également chanoine de Saint-Quentin. Quant au troisième (Jean II), tout en conservant les deux prébendes familiales, il bénéficie d'une promotion enviable puisqu'il est admis, entre 1262 et 1266, au chapitre métropolitain de Reims. Devenant chanoine de Notre-Dame, il approche du sommet de la hiérarchie ecclésiastique locale. Il va sans dire qu'une élévation aussi flatteuse correspond à une progression parallèle de la famille au sein de la société laïque. L'accession des enfants de Rémi II à la noblesse en est le signe le plus évident, mais il y en a d'autres. Dans le dernier quart du XIII^e siècle par exemple, Gérard II Cauchon est l'un des habitants les plus riches de Reims et, en 1287, sa veuve Marie apparaît comme la plus grosse propriétaire de la ville.

Il faut signaler que les clercs ne sont pas les membres de la famille les moins fortunés. Ainsi, Thierry Cauchon possédait depuis le début du XIII^e siècle au moins une quinzaine de maisons à Reims. Il les avait sans doute fait construire lui-même, participant au grand mouvement d'expansion de la ville à cette époque. Cependant, à l'heure de la vieillesse, songeant à sa vie future, il fonda en 1235, par testament, une chapellenie dans sa collégiale de Saint-Symphorien et donna quatorze maisons pour la dotation du chapelain. Ces maisons ne constituaient d'ailleurs pas tout son patrimoine; il possédait en outre de nombreuses vignes aux environs de Reims : il les légua au neveu qui devait lui succéder comme chanoine de Saint-Symphorien, Jean II⁶.

Un siècle et demi plus tard, Pierre Cauchon sera en quelque sorte l'héritier spirituel de ces lointains prédécesseurs. Il pourra trouver parmi eux de nombreux clercs à la fois soucieux de gérer correctement leur patrimoine, de favoriser, si possible, les membres de leur famille et de procéder, au moment opportun, à de fastueuses donations en vue d'assurer leur salut éternel. Il ne manquera pas de tirer profit de ces exemples familiaux.

Les Cauchon au XIV^e siècle

Au début du XIV^e siècle, la famille Cauchon est encore au tout premier rang de la bourgeoisie rémoise. Oudart Cauchon, par exemple, est un prêteur de grande envergure. Dans son testament, daté de 1316, il multiplie legs et fondations pieuses sans oublier ses parents et ses alliés, comme seul un homme très riche pouvait le faire. Mentionnons aussi une femme au nom évocateur si l'on pense à Pierre Cauchon et au procès de Jeanne d'Arc : il s'agit, en effet, de Pucelle la Cauchonne (on n'hésitait pas alors à féminiser les patronymes). En 1318, elle est imposée pour 500 livres, ce qui la situe parmi les plus gros contribuables de la ville.

Pourtant, la famille Cauchon est atteinte, comme les autres, par les graves événements qui vont marquer le siècle. Il n'est plus seulement question, cette fois-ci, de la remise en cause des situations acquises à chaque génération, du fait des partages successoraux et des réussites ou des échecs individuels. Les Cauchon sont happés par le tourbillon collectif. L'économie rémoise est d'abord perturbée par la décadence des célèbres foires de Champagne. Mais la crise est aggravée considérablement par les effets conjugués de la guerre et de l'épidémie. En effet, par sa position stratégique aux confins des Pays-Bas (et de la Flandre) alliés d'Édouard III, la Champagne est touchée dès le début par la guerre de Cent Ans (qui commence officiellement en 1337). De plus, Reims est frappé au milieu du siècle, avec le reste de l'Occident, par le terrible fléau de la peste noire (1348-1349). Les riches bien nourris et pouvant à l'occasion se retirer à la campagne, sont relativement protégés. C'est le cas de la famille Cauchon, mais elle n'est pas totalement épargnée : le fils aîné de Rémi IV Cauchon, alors un des bourgeois les plus en vue de la cité, Rémy V, meurt en 1349.

Bien des retournements de fortune se produisent à cette époque et, dans la plupart des villes, les grands du XIII^e siècle vont perdre à jamais leur position dominante. De nouveaux venus s'emparent alors des premières places. Les Cauchon subissent évidemment le sort commun. Au milieu du XIV^e siècle, ils ne figurent plus, comme à la fin du XIII^e siècle, parmi les deux ou trois plus riches familles de

Reims. Cependant, force est de reconnaître qu'ils ne sont pas complètement effondrés. Ils conservent un bon rang dans la bourgeoisie rémoise. Ce qu'ils ont perdu en richesses, ils vont le retrouver en honorabilité.

Il n'est pas difficile de déceler les signes de cette respectabilité maintenue. Ainsi, lors du célèbre tournoi des 31 rois, organisé en 1331 par la ville de Tournai, la délégation de Reims comprenait un représentant de la famille : Pierre III Cauchon. Cet homonyme de l'évêque se devait d'acquérir, pour la circonstance, un équipement militaire très coûteux, afin de faire honneur à son lignage aussi bien qu'à sa ville. Le choix d'un tel champion montre que le prestige des Cauchon était encore intact, mais il s'agissait d'une occupation temporaire et purement honorifique.

Au contraire, Rémi IV Cauchon a joué un rôle très important dans la vie politique rémoise. La ville de Reims était dirigée depuis le XII^e siècle par douze échevins, élus chaque année. Or le plus souvent, les représentants des grandes familles bourgeoises accaparaient les places. C'est le cas, par exemple, entre 1324 et 1331, pour Thomas de Rohais et ses amis. Mais cette administration est critiquée par les gens du commun, accablés de tailles et mécontents du climat d'insécurité qui règne dans la ville. Rémi IV Cauchon va s'emparer de cette revendication populaire et réussir à se faire élire, en 1332, lui aussi avec un groupe de ses amis. La vie politique des vingt années qui suivent est marquée par un âpre combat entre ces deux factions. Tantôt, l'une l'emporte sur l'autre : en 1335, par exemple, Rémi Cauchon doit se retirer devant Thomas de Rohais qui prend alors sa revanche. Tantôt, les deux clans s'entendent pour un partage des postes à pourvoir comme en 1337-1338. Mais fréquemment, la discorde s'installe et la coalition éclate. En 1339, en particulier, l'élection de Rémi Cauchon est contestée par un certain nombre de bourgeois. Lui et ses compagnons sont accusés de « monopoles, conspirations et alliances » à l'encontre de l'archevêque (qui demeurerait le seigneur de la ville). Le bailli épiscopal va même jusqu'à faire mettre en prison Rémi pendant quatre mois. Cette année-là, les échevins sont nommés directement par le métropolitain. La crise ne s'achèvera qu'en 1341 par un nouvel accord entre les deux principaux antagonistes, Thomas de Rohais et Rémi Cauchon. Cette fois, l'entente ne sera rompue que par la mort de Thomas, victime lui aussi de la peste noire en 1349.

Ainsi, une trentaine d'années avant la naissance de Pierre Cauchon, un membre de sa famille a joué un rôle éminent dans la lutte pour le pouvoir municipal à Reims. Il y avait là, dans le domaine politique, un exemple que le jeune Pierre n'a pu ignorer dans son enfance.

Pendant que Rémi IV tenait le devant de la scène, d'autres Cauchon occupaient des places moins voyantes dans la société rémoise. Cela ne signifie pas qu'ils étaient moins riches que leur parent plus en vue. On trouve ainsi des Cauchon chez les changeurs de Reims au XIV^e siècle et Jacques I^{er}, orfèvre, comptait, semble-t-il, parmi les habitants les plus fortunés de la ville entre 1348 et 1376. D'autres branches de la famille étaient beaucoup plus modestes, tel au siècle suivant, en 1422, ce Jean V Cauchon, boulanger, qui avait à son service trois valets et une servante. Nous ne sommes pas encore au bas de l'échelle sociale, mais cet artisan est loin de la haute bourgeoisie à laquelle appartenaient toujours à cette date ses cousins plus ou moins éloignés.

Par ailleurs, les Cauchon continuent de pousser vers la carrière ecclésiastique certains de leurs enfants. C'est pourtant plus difficile qu'au XIII^e siècle puisque le chapitre cathédral de Reims s'est progressivement fermé aux familles bourgeoises. Qu'importe! les Cauchon se tournent alors vers le clergé régulier et nous trouvons Jean IV Cauchon à l'abbaye de Saint-Rémi; il n'y reste pas simple moine puisqu'il est prieur de Condes en 1394. Au XV^e siècle, lorsque le chapitre de Notre-Dame s'ouvre à nouveau aux fils de bourgeois, les Cauchon se précipitent aussitôt. Jean VII du Godart fait recevoir en 1431 son fils encore enfant, et son cousin, Jean VIII de Gueux, en fait autant pour le sien en 1444.

A la fin du XIV^e et au début du XV^e siècle nous voilà à la génération de Pierre IV Cauchon, le futur évêque de Beauvais. Bien entendu, c'est lui qui réussit la plus brillante carrière ecclésiastique, mais il s'inscrit, nous pouvons le constater, dans une longue tradition. Au fond, par ses ancêtres et ses collatéraux, Pierre Cauchon était en quelque sorte préparé à toutes les tâches qui allaient lui incomber, tant sur le plan religieux que sur le plan politique, sans parler de la gestion de ses biens. Autant de spécialités familiales! On peut affirmer sans risque d'erreur, qu'il est né dans un milieu favorable qui lui fournit non seulement des exemples à imiter, mais aussi, n'en doutons pas, des soutiens qui lui permettront de suivre sa propre voie⁷.

Reste à situer Pierre IV dans sa famille. Et ce n'est pas une tâche aisée. En effet, si l'on ne peut plus nier, après les recherches de Pierre Desportes, ses liens de parenté avec les Cauchon de Reims, il est difficile de savoir à quel rameau il se rattachait.

Pierre Cauchon dans sa famille

En effet, on réussit à discerner trois branches dans la famille Cauchon au tournant des XIV^e et XV^e siècles. L'une d'entre elles est issue de Rémi IV, le célèbre échevin, qui eut trois fils: Rémi V,

Jacques II et Jean III. Seul le second, Jacques II (souvent confondu, à tort semble-t-il, avec l'orfèvre Jacques I^{er}), lui donna un petit-fils prénommé Rémi (VI) comme son grand-père. Ce Rémi VI est un personnage bien connu. Son itinéraire personnel montre que les Cauchon fréquentaient alors les voies nouvelles de l'ascension sociale (telles que les études supérieures, même pour les laïcs, ouvrant sur les carrières juridiques). Or, Rémi VI était licencié en lois. De plus, il se mariait vers 1385 avec Rose Guibour, c'est-à-dire qu'il alliait son lignage ancien mais déclinant à l'une des nouvelles familles dominantes de la bourgeoisie rémoise. Ultime consécration, enfin, il recevait en 1393 des lettres d'anoblissement. Rémi VI était certainement promis à un brillant avenir; sa mort prématurée (en 1400) ne lui permit pas de le réaliser. Son fils aîné Jean VIII continua dans la voie tracée par son père en acquérant la seigneurie de Gueux. Son cadet, Jacques III, épousa Jeanne de Rohais, membre de la vieille famille autrefois rivale des Cauchon. Quant à sa fille Jeanne, elle fit trois mariages successifs, tous dans la bonne bourgeoisie rémoise.

On a voulu rattacher Pierre Cauchon à cette branche de la famille. Il aurait pu, à la rigueur, être le fils de Jacques II mais on en a fait, le plus souvent, celui de Rémi VI. Or, ce dernier était beaucoup trop jeune pour être son père : tous deux appartiennent en fait à la même génération¹. Il n'est pas possible non plus de situer Pierre Cauchon dans l'autre branche connue de la famille : celle des seigneurs du Godart.

Cette seconde branche est issue de Gérard III. Son principal représentant est le fils de Gérard, Jean VII, né en 1386 et mort en 1448. Il était un peu plus jeune que son cousin Pierre IV, mais les deux hommes ont dû avoir des relations suivies, bien que nous n'en ayons que des preuves indirectes. C'est lui qui prend le titre de seigneur du Godart qu'il transmettra à son fils aîné Guillaume, le second, Charles, étant chanoine de la cathédrale.

Pierre Cauchon n'appartenait à aucune de ces deux branches de la famille, les plus estimées de son vivant : il faut donc se résoudre à reconnaître qu'il en existait une troisième. Était-elle issue du riche orfèvre Jacques I^{er} (dont on a fait aussi, sans plus de preuves, le père de Pierre Cauchon) ou était-elle moins prestigieuse? Nous n'en savons rien. On peut seulement supposer que Pierre Cauchon, compte tenu de l'éducation qu'il a reçue, se rattachait à un rameau de la famille aisé et respecté, bien qu'il ne fût pas parvenu à la noblesse. Malheureusement, nous ignorons jusqu'au nom de son père. C'est paradoxal alors qu'il existait tant de Cauchon à Reims au XIV^e siècle. Cependant, nous connaissons à Pierre Cauchon un frère (Jean VI) qui fut chanoine de Beauvais, et une sœur (Jeanne?) qui se maria avec un dénommé Bidault. Les relations entre les familles

Pour avoir dirigé le procès de Jeanne d'Arc et procédé à sa condamnation, en 1431, Pierre Cauchon est depuis cinq siècles voué à l'enfer de l'Histoire, comme traître et comme "bourreau". La personnalité de l'évêque de Beauvais vaut mieux que cette exécution sommaire. Brillant universitaire parisien, il prend, comme beaucoup d'autres, parti pour le duc de Bourgogne, auquel, plus que d'autres, il restera fidèle, le suivant dans l'alliance anglaise. Ce politique fut aussi un prélat actif, soucieux des intérêts de l'Eglise alors profondément divisée.

A soixante ans, il se saisit de l'affaire Jeanne d'Arc. Il conduit scrupuleusement la procédure, en pleine conformité avec les normes judiciaires de l'époque. A l'issue de cette rude tâche, il vivra encore plus de dix ans, et finira évêque de Lisieux.

Son malheur fut d'être confronté à la personnalité exceptionnelle de la Pucelle, que le parti opposé ne fit d'ailleurs rien pour sauver.

Immergé dans une période tumultueuse où la royauté française était en perte, cet homme de culture et de caractère avait fait le mauvais choix, en tenant pour légitime un roi de France venu d'Angleterre.


Cet ouvrage, première biographie complète de Pierre Cauchon, permet, sinon de le réhabiliter, du moins de le comprendre.

François Neveux est normand. Il enseigne l'histoire à l'université de Caen. Il a publié de nombreux articles sur la société et la politique en France à la fin du Moyen Age.

En couverture :

**Lettre initiale ornée d'une copie du procès
(Jeanne devant Pierre Cauchon).
Document B.N.**



5.87 
ISBN 2-207-23295-6
148 FF TTC